Procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 18/12/2024 à 18h30

Date de la convocation: 13/12/2024 Date d'affichage: 13/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 du mois de décembre le conseil municipal, de la commune de PEYRINS, légalement convoqué, se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents: 13 / 21 **Votants**: 20 / 21

 $\textbf{Pr\'esents}: \underline{Messieurs} \ Barneron, Brient, Bouchon, D'Agostino, Grillot, Heraud, Longinotti, Moulin, Ronze.$

Mesdames Chaintreuil, Grillot, Liabeuf, Mondon.

Absents: Mesdames, Monterrat.

Excusés:/

Procurations (7): de Monsieur Vossier à Monsieur Longinotti, de Madame Durand à Monsieur Barneron, de Madame Mourvillier à Monsieur Ronze, de Madame Miserolle – de Schryver à Monsieur Bouchon, de Monsieur Lourdin à Madame Chaintreuil – de Madame Lopes à Madame Liabeuf - de Madame Juban à Monsieur Grillot.

Secrétaire de séance : Madame Grillot.

Approbation des procès-verbaux

- Conseil municipal du 13 novembre 2024;
 Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.
- Conseil municipal du 27 novembre 2024.
 Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : Marché de travaux de voiries - Agrément du sous-traitant et approbation des conditions de paiement.

Rapporteur: Monsieur Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide d'agréer le sous-traitant des lots $n^{\circ}1 - 2 - 4 - 5$ et 6, pour la réalisation des travaux de voiries. Il approuve les conditions de paiement des entreprises.

		Répartitio	n CH	ARIGNO	N TP -	COLAS		
LOTS attribués	Montant Part Total HT COLAS			Part CHARIGNON		Montant 20% acomptes au total	Acompte COLAS	Acompte CHARIGNON
Lot 1 - Chemin des Moulins	27 337,16 €	20 868,00 €	76%	6 469,16 €	24%	5 467,43 €	4 173,60 €	1 293,83 €
Lot 2 - Route de Montgrenier	8 259.00 €	6 019,00 €	73%	2 240,00 €	27%	1 651,80 €	1 203,80 €	448,00 €

Lot 4 - Chemin de l'Accrobranche	13 462,00 €	3 487,00 €	26%	9 975,00 €	74%	2 692,40 €	697,40 €	1 995,00 €
Lot 5 - Chemin de Chasse Jassoud	6 781,40 €	5 665,40 €	84%	1 116,00 €	16%	1 356,28 €	1 133,08 €	223,20 €
Lot 6 - Trottoirs chemin des Moulins	20 283,50 €	12 490,00 €	62%	7 793,50 €	38%	4 056,70 €	2 498,00 €	1 558,70 €
TOTAUX HT TOTAUX TTC	76 123,06 € 91 347,67 €	48 529,40 € 48 529,40 €		27 593,66 € 42 818,27 €		15 224,61 € 18 269,53 €	9 705,88 € 9 705,88 €	5 518,73 € 8 563,65 €

Le maire est autorisé à signer tout document de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération n°2

Objet: Passation d'un accord-cadre.

Rapporteur: Monsieur Moulin.

Sur avis favorable de la commission 'voiries' réunie en date du 11/12/2024, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la passation d'un accord-cadre mono-attributaire pour les prestations d'études, de conseils, d'ingénierie, d'architecture, de topographie, d'arpentage, d'urbanisme, d'architecture paysagère, de réseaux, d'assistance et de maîtrise d'œuvre, de création d'infrastructures, de voiries et réseaux divers qui relèvent de la compétence communale. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°3

Objet : Dépenses sur bâtiments publics - validation du plan de financement définitif.

Rapporteur: Monsieur Moulin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention :) approuve le plan définitif de financement du Fonds Intempéries ci-après. Il sollicite le fonds de soutien de l'Agglomération pour un montant de 43 370 € en lieu et place de 1 517 €, compte tenu notamment de l'évolution de programme imposé par la DRAC.

ETUDES ET TRAVAUX	389 907,60 €
SUBVENTIONS	· ·
DRAC	63 123,00 €
DETR (Mur du cimetière)	21 375,00 €
Conseil Départemental	79 111,00 €
Conseil Régionale	73 451,00 €
Valence Romans Agglo	43 370,00 €
Total des financements publics	280 430,00 €

Fondation du Patrimoine : collecte de dons	16 304,00 €
SMACL Assurances	46 273,14 €
Total des autres ressources	66 107,14 €
Reste à charge communale	43 70,46 €

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°4

Objet : Budget primitif M57 : Ouverture de crédits d'investissement au titre de l'année 2025. Rapporteur : Monsieur Grillot.

Sur avis de la commission des finances, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve, dans l'attente du vote du budget primitif M57 de l'exercice 2025, l'ouverture des crédits ci-dessous avec effet au 01/01/2025 (colonne 7).

CHAPITRE	ARTICLE	Articles	ВР	VC/DM	Budget total	Ouverture pour 1/4
21.	2111.	Terrains nus	22 000,00 €		22 000,00 €	5 500,00 €
21.	2115.	Terrains bâtis				0,00
21.	21314.	Bâtiments culturels et sportifs	4 000,00 €	4 000,00 €		1 000,00 €
21.	21351.	Bâtiments publics	14 350,00 €		14 350,00 €	3 587,50 €
21.	21572.	Matériel technique scolaire	2 750,00 €		2 750,00 €	687,50 €
21.	21578.	Autre matériel technique	11 682,20 €		11 682,20 €	2 920,55 €
21.	21828.	Autres matériels de transport	50 000,00 €		50 000,00 €	12 500,00 €
21.	21838.	Autre matériel informatique	4 600,00 €		4 600,00 €	1 150,00 €
21.	21841.	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 000,00 €		1 000,00 €	250,00 €
21.	21848.	Autres matériels de bureau et mobiliers				0,00
21.	2188.	Autres	3 400,00 €		3 400,00 €	850,00
Totaux		113 782,20 €	0,00 €	113 782,20 €	28 445,55 (
23.	2313.	Constructions	539 320,00 €	-49 711,66 €	489 608,34 €	122 402,09 6
23.	2315.	Installations, matériel et outillage techniques	521 000,00 €		521 000,00 €	130 250,00
Totaux		1 060 320,00 €	-49 711,66 €	1 010 608,34 €	252 652,09 6	
26.	261.	Titres de participation	0	2 600,00 €	2 600,00 €	650,00 €

Totaux	1 174 102,20 €	-47 111,66 €	1 126 990,54 €	281 7,64 €
--------	----------------	--------------	----------------	---------------

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°5

Objet : Cure : demande de subventions et dotations auprès des financeurs.

Monsieur Moulin expose que la restauration de la cure peut être éligible aux dispositions des règlements des financeurs et propose au conseil municipal d'approuver les sollicitations ci-après.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide de solliciter, le Conseil Départemental au titre du projet de Cohérence Territoriale, l'Etat au titre de la DETR ainsi que d'autres financements éligibles à la rénovation énergétique, thermique d'un ERP. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération nº6

Objet : Indemnité spéciale de fonction et d'engagement à la filière police municipale Rapporteur : Monsieur Barneron.

Suite à la refonte du régime indemnitaire de la filière de police municipale issue du décret n°2024-614, une Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (I.S.F.E.) remplace le précédent régime indemnitaire. Sur avis favorable du Comité Social Territorial réuni en date du 16 décembre 2024,

Sur rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide qu'une Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (I.S.F.E.) sera versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, non complet ou temps partiel relevant de la filière police municipale.

QUESTIONS DIVERSES

Décision du maire: Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), Monsieur Barneron présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- Cure Diagnostic amiante avant travaux.
- Route des Hirondelles Diagnostic amiante avant travaux.
- Cantine: Diagnostic amiante avant travaux.

Recensement de la population du 16/01/2025 au 15/02/2025.

Réunions du conseil municipal en 2025 : 22/01 - 19/02 - 19/03 - 23/04 - 14/05 - 11/06. Dates du second semestre à venir.

Samedis fermés en 2025 :

Samedi 19 avril 2025 - Samedi 10 mai 2025 - Samedi 07 juin 2025 - Samedi 12 juillet 2025 - Samedi 19 juillet 2025 - Samedi 26 juillet 2025 - Samedi 02 août 2025 - Samedi 09 août 2025 - Samedi 16 août 2025 - Samedi 27 décembre 2025.

Projet participatif

Madame Grillot expose que le jeu a été mis en place à l'arrière du jardin d'enfants.

Cette action a été réalisée avec le partenariat du Conseil Départemental.

Le Maire,

Philippe BARNERON.